Retrait de Bateaux hors d'usage en rade de Brest

Période de mise en œuvre du projet 2020 – 2022

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE

AUTRICES

Anna CAPIETTO et Anna LE JONCOUR
Parc Naturel Régional d'Armorique

IDENTITÉ DU PROJET

ENJEUX IDENTIFIÉS

Vasières intertidales et prés salés

ANIMATION ET PARTENARIATS

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
OFB
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère
Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER)

CONTACTS

Parc Naturel Régional d'Armorique

Anna Capietto
chargée de mission Life Marha
anna.capietto@pnr-armorique.fr

Anna Le Joncour
chargée de mission Natura 2000
anna.le-joncour@pnr-armorique.fr

OFB

Marie Le Baron
chargée de mission Natura 2000 / usages loisirs en mer
marie.le-baron@ofb.gouv.fr

LOCALISATION

site Natura 2000 « Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne »

Historique et contexte de la démarche

La rade de Brest comporte de nombreuses rias, anses ou étangs arrière-littoraux dont les vasières et prés salés constituaient historiquement des lieux d'hivernage des bateaux. Au fil des ans, de nombreux petits bateaux de plaisance en plastique y ont été abandonnés et constituaient une source de pollution ainsi qu'une cause de dégradation de ces habitats.
Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA), gestionnaire du site Natura 2000 « Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne », a été à l'initiative de cette action dont l'objectif était de contribuer au retrait de tous les bateaux à l'abandon sur le domaine public maritime.
La DDTM est un partenaire incontournable, à l'origine de la démarche globale de retrait des épaves sur la rade. Le levier réglementaire reste la première étape à mettre en œuvre afin que les financements publics ne se substituent pas aux obligations des propriétaires.
L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) prend en charge le financement de la déconstruction des bateaux de plaisance. Les centres de déconstruction agréés par l'APER acceptent donc gratuitement les bateaux de plaisance. Seul le transport jusqu'au centre de déconstruction est à la charge du propriétaire (ou du responsable en cas de déchéance de propriété).

Présentation du projet

1ère étape : recensement et mises en demeure des propriétaires (2020)
Un recensement des épaves et navires abandonnés a été effectué par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), qui a ensuite mis en demeure les propriétaires de retirer leurs bateaux. Cette première étape a permis d'identifier environ 300 bateaux dont une grande majorité a été retirée directement par leur propriétaire.

2ème étape : déchéance de propriété (fin 2021)
Pour 13 bateaux restant sans propriétaires identifiés, une procédure de déchéance de propriété a été mise en œuvre par la DDTM afin que le PNRA puisse prendre en charge le transport du bateau jusqu'à un centre de déconstruction. Le délai à prévoir pour cette procédure est de 3 à 5 mois.

3ème étape : retrait des bateaux (printemps 2022)
Le PNRA s'est chargé de l'évacuation des 13 épaves sans propriétaire identifié, via une prestation avec 2 entreprises :
- 6 épaves ont été retirées par la route par les Recycleurs Bretons
- 7 épaves ont été retirées par la mer par Alpha&Co

Ces épaves ont été transportées au centre de déconstruction des Recycleurs Bretons, situé sur le port de Brest.

COÛTS

Retrait par la terre :
4 800€ pour 6 épaves réparties sur 2 sites
Temps passé : 2 jours (1 journée par site)

Retrait par la mer :
20 400 € pour 7 épaves réparties sur 3 sites
Temps passé : 5 jours

FINANCEMENTS

L'OFB, via des fonds du plan France relance, a subventionné 80% des opérations de retrait des 13 épaves prises en charge par le PNRA.
Le PNRA a apporté les 20% complémentaires. Hors coût RH, cette action est revenue à un coût total de 25 200€.

CALENDRIER

2020
Recensement des épaves et bateaux abandonnés, identification et contact des propriétaires par la DDTM, mises en demeure

2021
Elaboration de la convention de subvention avec l'OFB
Procédure administrative pour la déchéance de propriété (DDTM)

2022
Janvier 2022 : consultation des entreprises
Février 2022 : instruction des offres
Mars 2022 : rédaction et validation des dossiers de déconstruction par l'APER
Mars à mai 2022 : coordination des opérations de retraits

Présentation du projet (suite)

Retrait des épaves par la terre :
Les épaves ont été retirées par un camion-benne équipé d'un grappin depuis le bord de route (Plougastel) ou le haut d'estran (Logonna).
Une autorisation de circulation sur le DPM a été nécessaire sur le site de Logonna pour que le camion puisse descendre sur l'estran. Dans cette situation, une attention particulière doit être portée à la présence d'habitats sensibles.

Photo : Estelle Cleac'h (PNRA)

Photo : Marielle Chaumien (PNRA)

Retrait des épaves par la mer :
Le retrait par la mer est plus adapté pour les épaves difficiles d'accès.
Une préparation à marée basse est nécessaire par l'entreprise, soit pour découper l'épave si elle n'est pas en état d'être remorquée, soit pour la renflouer à l'aide de ballons de levage.
Plusieurs méthodes ont été utilisées pour le transport selon les conditions d'accès et l'état des épaves:
- Guipavas : 3 épaves renflouées par ballon de levage puis remorquées jusqu'au port de Brest.
- Rosnoën : 1 épave découpée puis évacuée par la mer sur une barge jusqu'à Brest
- Argol : 2 voiliers levés grâce à des ballons pour être mis à portée de grue, puis évacués par camion. 1 pêche-promenade retiré directement par la terre au moyen d'un camion-grue.

Photo : Nazaré Das Naves Bicho (PNRA)

Photo : Nicolas Samzun (Alpha&Co)

Sensibilisation et communication

Une opération de communication a été montée par le PNRA dans le cadre du retrait d'épaves, qui a donné lieu à plusieurs reportages dans la presse écrite, radiophonique et télévisuelle.

Un relais s'est également fait par les réseaux sociaux (facebook et linkedIn) par le PNRA, les Recycleurs Bretons, l'APER et les communes du territoire. Environ 20 500 personnes ont été touchées sur la page du PNRA.

Bilan de l'action

Ce projet a permis de retirer 13 épaves situées sur des habitats d'intérêt communautaire (vasières et prés salés), leur permettant ainsi de se restaurer.
En plus de l'opération en elle-même, cela a permis de fédérer différents acteurs (associations de plaisanciers, communes, services de l'Etat, APER…) autour du projet, de sensibiliser le grand public aux enjeux de biodiversité du territoire et aux bonnes pratiques à adopter en matière de plaisance.
10 jours ont été consacrés par le PNRA pour la coordination de cette action (passation de marché, lien avec les communes et la DDTM, communication…).
A l'issue de ce projet, il n'y avait quasiment plus d'épaves de bateaux de plaisance en rade de Brest. La DDTM assure une veille pour éviter que de nouvelles épaves y soient déposées.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Avoir pu anticiper les délais des procédures réglementaires (déchéance de propriété, autorisation de circuler sur le DPM)	Les épaves peuvent rapidement réapparaitre en rade de Brest. Une veille est nécessaire pour éviter l'apparition de nouvelles épaves.
Repérage des lieux avec les entreprises en amont des opérations	
Période d'intervention à privilégier : automne ou début de printemps pour éviter la fréquentation estivale. Les grandes marées sont souvent privilégiées pour les retraits d'épaves par la mer (préparation à marée basse et retrait à marée haute).	

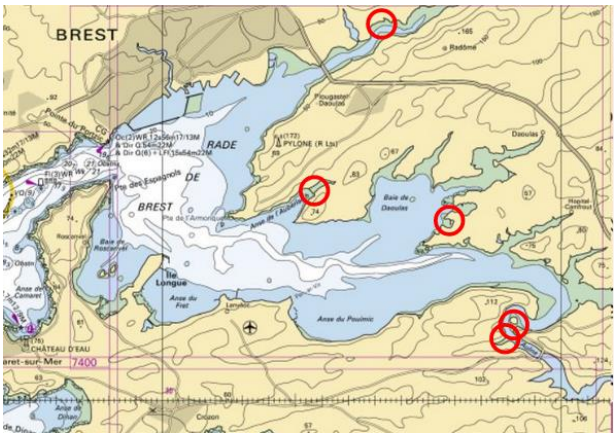

Localisation des épaves retirées par le PNRA